

MINISTERE DE LA DEFENSE

Paris le 10.4.94

22.00

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

ETAT MAJOR DES ARMEES

14, rue Saint Dominique

00456 ARMEES

N° 601153 du 12 MAR 2021

Tél :

Objet : Directive pour le Colonel
commandant le Corps de l'opération AMANGYU

L'évacuation des ressortissants français
s'est effectuée dans de conditions très
satisfaisantes, puisque environ 500 de
nos compatriotes ont pu quitter le territoire
rwandais, essentiellement par voie aérienne.

Le Ministère des Affaires Étrangères estime,
ce soir, qu'il ne reste au Rwanda qu'une
cinquantaine de ressortissants français.

L'armée de Belges a pu se retirer d'office
la disponibilité et accède de façon substantielle
la flotte de transport disponible pour l'évacuation.

Le FPR accède sa position sur
la capitale rwandaise et deux bataillons
semblent présents à une quinzaine de kilomètres
au sud de KIGALI; dans la ville, les
combats se poursuivent et une partie de
l'axe sud donnant accès à l'aéroport
paraît être sous le feu ponctuel du FPR.

Le cadre spatio-temporel de la mission
AMANGYU va donc se ressembler et la
poursuite des opérations d'évacuation s'effectuera
dans de conditions très délicates, d'autant
qu'on ne saurait négliger l'attitude des
rwandais devant la présence belge dans
la capitale.

Enfin, face à la progression du FPR,
des provocations FPR visant au maintien
de la présence internationale ne sont pas

MINISTRE DE LA DÉFENSE

Paris le :

Déclassifié par décision **ETAT MAJOR DES ARMÉES**
 du ministre de la Défense 14, rue Saint Dominique
 N° 001153 du 12 MAR 2021 00456 ARMÉES

Tél : 42.19.

à exclure. La France a, à cet égard, pris soin de faire savoir à la communauté internationale qu'elle qu'on ait le territoire rwandais une fois d'opérations d'évacuation menées à son terme.

X

Dans ces conditions, sans changer le style de l'action collective, et sans porter préjudice à la coopération avec le détachement belge qui va être fortement sollicité pour l'évacuation des ressortissants, vos veillerez à minimiser les risques pour nos propres troupes au Rwanda.

Vous avez donc toute latitude pour juger du niveau de participation français à l'évacuation des ressortissants belges, quelle que soit le mode d'action retenu.

Vous m'engagez trois fois le détachement spécialisé des opérations de protection ou d'extraction que vous de seuls besoins maximums, sans en cas exceptionnel faire à votre appréciation. En d'autres termes, la présence française des KICAT doit proprement à faire plus de suite, dès lors que l'objectif principal de la mission, l'évacuation de nos ressortissants, a été atteint.

X

C'est la raison pour laquelle il nous a semblé souhaitable de conclure la campagne du Gépard 05 en route à GOROKO.

CONFIDENTIEL DÉFENSE

3

N° Document :

MINISTRE DE LA DEFENSE

Paris le :

Déclassifié par décision **ETAT MAJOR DES ARMEES**
du ministre de la Défense 14, rue Saint Dominique
N° 001153 du 12 MAR 2021 00456 ARMEES

Tél : 42.19.

C'est aussi pour cela que je vous demande
de planifier discrètement le retrait
d'une de vos unités selon deux hypothèses =
lundi 11.4 fin de journée ou mardi 12.4 matin.
Vous devez être en mesure de fournir
soit l'une ou l'autre de ces solutions. Il s'agit
de fournir signifier clairement au FPR et à
la communauté internationale, en le faisant
savoir, que la France avance sur retrait,
l'opération d'évacuation s'effectuant de son côté.

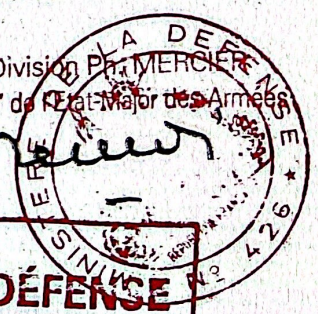
X

Je vous demande enfin de faire
étudier par le responsable du détachement
spécialisé les moyens qu'il commanderait
de conserver, après retrait total du
détachement français, à la protection de
notre ambassade et, si les circonstances l'exigeaient,
à son extraction.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où les armées
militaires techniques ne seraient pas rapatriées,
il serait indispensable de mixer en place résidents de
quelques armes à l'ambassade, de façon à ne pas
laisser nos cadres sans défense, vous étudiez cette
solution avec l'attaché de défense et vous prenez
les mesures nécessaires pour fournir les armes si
celles devaient être mixées en œuvre.

Le Général de Division **Ph. MERCIER**
Sous-chef "opérations" de l'Etat-Major des Armées

Ph. Mercier



Copie AD KIGALI

CONFIDENTIEL DÉFENSE

521